



Question écrite : l'assainissement thermique et énergétique des bâtiments privés progresse-t-il au rythme requis pour atteindre les objectifs fixés par la législation et la planification communale ?

Cette question réactualise la question similaire traitée en 2016.

Entre temps, au plan fédéral et cantonal de nouvelles décisions ont été prises et le PAL qui, comporte un volet énergie, a été accepté par le peuple delémontain.

D'autre part le premier programme d'assainissement des bâtiments communaux (crédit de Fr. 1'500'000.- pour 2014-2018) et venu à son terme.

La Conception directrice de l'énergie (CDE) et le Plan directeur de l'énergie (PDE) de 2016 documentent bien les objectifs et la marche à suivre. Mais où en sommes-nous après 3 ans ? A-t-on identifié des réorientations souhaitables ou contraintes, des obstacles inattendus ?

Il est établi et reconnu que l'assainissement thermique et énergétique des bâtiments privés et publics est la mesure la plus efficace pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le comportement des occupants contribue bien sûr aussi aux performances énergétiques globales. Il est de l'intérêt général, comme de celui des propriétaires et usagers, que le parc immobilier delémontain soit assaini à un rythme soutenu.

Si le but, réduire les émissions de gaz à effet de serre et corolairement la pollution de l'air, est très largement partagé par la population, il n'en va pas de même quant au financement des travaux nécessaires à la mise en œuvre.

Le parlement fédéral a reconduit « Le Programme Bâtiments » lancé en 2010 pour une durée de 10 ans. Les aides pour améliorer l'isolation thermique (fenêtres, mur, sol, toit) des bâtiments construits avant 2000 devraient dans les années à venir être plus substantielles, elles proviennent de la taxe sur le CO². Un maximum de 450 millions de francs par an est évoqué soit, en proportions, 4 millions pour le Jura et env. 700'000 pour Delémont, un apport modeste comparé aux besoins. La mise en œuvre de ce programme relève de la compétence du Canton.

La fin des travaux de la Transjurane mais aussi la saturation en vue du parc immobilier libèrent des capacités de travail qu'il faut mettre à profit dans ce chantier qui est de l'ordre de dizaines de millions par an pour le Canton. Le En délivrant les permis et par d'autres actions le rôle de la commune dans ce programme est essentiel,

La motion 5.01/16 demande le suivi régulier de la mise œuvre du PAL et donc du Plan directeur de l'énergie. Si la progression des installations photo voltaïque est bien visible et bien popularisée, il n'en va pas de même pour les autres activités du PDE. Faire et informer : nous posons au Conseil communal une série de questions que nous souhaitons, avec d'autres être reprises dans le prochain rapport de suivi du PDE :

Source d'énergies

- Le mazout et le gaz dominant toujours mais, de nombreuses pompes à chaleur sont installées. Les capteurs solaires thermiques semblent rencontrer moins de succès, ne sont-ils peut-être perçus comme moins « verts » ?
- Les pompes à chaleur, spécialement celles des type air-eau, consomment de l'électricité quand la production renouvelable locale est au plus bas, est-ce à long terme un problème, quelles sont les solutions envisagées ?
- Pellets : si les forêts se dégradent rapidement, dans quelle mesure peut-on compter sur cette ressource ?
- La planification PDE inclut, comme source de chaleur la géothermie. Ce mode de chauffage extrêmement efficace et éprouvé ailleurs a-t-il une chance à Delémont ?
- Les techniques pour produire et traiter le biogaz ont évolués, quelles sont les perspectives pour l'approvisionnement de Delémont ?
- L'ordonnance du conseil communal sur les mesures permettant de réduire la consommation d'énergie, de réduire la production de CO₂, et de développer les énergies renouvelables de 2015 a-t-elle eu des effets tangibles ?

Financement

- A-t-on une estimation de l'ampleur des travaux menés annuellement en ville sur les bâtiments anciens pour améliorer leurs performances énergétiques. Quels sont les freins et les obstacles à une accélération du rythme des travaux ?
- les propriétaires mettent-ils à profit les incitations disponibles ?
- est-ce que les banques accordent facilement les crédits nécessaires ?
- les entreprises locales ont-elles développé un savoir faire à la mesure des besoins de ce marché, pour lequel on attend une approche rationnelle et économe ? ou alors a-t-on recours principalement à des entreprises externes au Canton ou étrangères ?
- peut-on donner le % des bâtiments déjà assainis ?

En 2011, nous avons soumis une motion qui demandait pendant 5 ans une réduction de moitié de la taxe immobilière pour les propriétaires qui assainissent leur bâtiment conformément aux normes définies par la Confédération. Acceptée par le Conseil de ville mais, toute réduction de la taxe immobilière étant contraire à la loi, elle n'a pas été appliquée. Avant d'envisager d'autres formes d'incitations, peut-on évaluer l'efficacité d'une hypothétique aide financière complémentaire ?

Pour le groupe socialiste,

M. Ribeaud

Ribeaud
A. Silvestry
A. Rossel
P. Raeder
F. Bulet
G. Rossel
~~M.~~